

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 461

20 février 2014

### SOMMAIRE

ACF III Investment S.à r.l. ....	22094	Pantheom S.A. ....	22125
Anchorage Investments S.A. ....	22093	Pantheom S.A. ....	22125
Anthemis Group S.A. ....	22093	Parinco ....	22124
Fidenes S.A. ....	22118	Patrimax Sàrl ....	22124
GF1 S.à r.l. ....	22082	Perola Invest S.A. ....	22124
Lifeware Holding S.A. ....	22117	Petercam L Fund ....	22128
Mare S.A. ....	22118	Pharma Goedert S.A. ....	22126
Maretex S.A. ....	22107	Pimiento Holding S.A., SPF ....	22124
Martel S.A. ....	22116	PMTEC S.A. ....	22128
Martel S.A. ....	22108	Postal-Urion S.à r.l. ....	22094
Mayfair Estates S.A. ....	22107	Postal-Urion-Somma S.à r.l. ....	22094
Medernach S.A. ....	22117	Pradera Central Holdco S.à r.l. ....	22126
Meduse S.A. ....	22099	Pramerica Property Partners Finance S.à r.l. ....	22125
Meduse S.A. ....	22117	Proform S.A. ....	22128
Minnehaha S.A. ....	22122	Progitec Asia Limited S.A. ....	22128
Montage-Bau-Bertram S.à r.l. ....	22122	Project Del Holding S.à r.l. ....	22126
Nagatino Property S.à r.l. ....	22123	Provac S.à r.l. ....	22127
NBD S.à r.l. ....	22123	Pure Capital Fund Sicav ....	22128
Nereo GreenCapital Lux Partners S.à r.l. .....	22123	Q.P.C.M. S.A. ....	22127
Neumann GmbH ....	22123	Quintessante S.A. ....	22127
Northern Trust Global Services Limited .....	22117	Rémy Cointreau Luxembourg S.A. ....	22127
Novalak's Targets Sàrl ....	22123	Snow Invest SA ....	22100
Pantheom S.A. ....	22125	Stanley Black & Decker Partnership Japan .....	22108

**GF1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 69.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.129.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of November,  
before us, Maître Francis Kessler, notary residing in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

## THERE APPEARED:

1G S.à r.l., SPF, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of USD 42,938 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "GF1 S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at sixty nine thousand US Dollars (USD 69,000) represented by sixty nine thousand (69,000) shares in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1) each, which are divided into:

- fifteen thousand (15,000) class A shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- six thousand (6,000) class B shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- six thousand (6,000) class C shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- six thousand (6,000) class D shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- six thousand (6,000) class E shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- six thousand (6,000) class F shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- six thousand (6,000) class G shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- six thousand (6,000) class H shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- six thousand (6,000) class I shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- and
- six thousand (6,000) class J shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.6. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

6.7. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for here above), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined under 6.9.) determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of

shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.8. The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.9. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single director or as the case may be, the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.10. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

6.11. For the purpose of article 6, the following definitions shall apply:

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s). In case of plurality of managers, the managers will form a board of managers.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In case of emergency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by sole signature of the sole manager, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The sole manager or, as the case may be, the managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be authorized and distributed, at any time, by the sole manager or, as the case may be, the board of managers under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and

(iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.4. In the event of a dividend distribution and to that extent that there are sufficient distributable funds, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class A shares;

(ii) an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class B shares;

(iii) an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class C shares;

(iv) an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class D shares;

(v) an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class E shares;

(vi) an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class F shares;

(vii) an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class G shares;

(viii) an amount equal to 0.60% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class H shares;

(ix) an amount equal to 0.65% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class I shares;

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation).

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions in article 15.4.

## VII. General provisions

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to sixty nine thousand (69,000) shares in registered form with a nominal value of one US dollar (USD 1) each, represented by (i) 15,000 class A shares with a nominal value of USD 1 each, (ii) 6,000 class B shares with a nominal value of USD 1 each, (iii) 6,000 class C shares with a nominal value of USD 1 each, (iv) 6,000 class D shares with a nominal value of USD 1 each, (v) 6,000 class E shares with a nominal value of USD 1 each, (vi) 6,000 class F shares with a nominal value of USD 1 each, (vii) 6,000 class G shares with a nominal value of USD 1 each, (viii) 6,000 class H shares with a nominal value of USD 1 each, (ix) 6,000 class I shares with a nominal value of USD 1 each and (x) 6,000 class J shares with a nominal value of USD 1 each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind to the Company consisting of eight million (8,000,000) shares in Levantinos Empreendimentos e Participações Ltda, a company incorporated under the laws of Brazil, having an aggregate value of at least USD 69,000 (the Brazilian Shares) that shall be allocated in its entirety to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate value and transferability of the Brazilian Shares contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the aggregate total value of the Brazilian Shares amounts at least to USD 69,000 and that the Brazilian Shares are freely transferable to the Company.

A copy of the above Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

On the basis of the Certificate, the notary witnesses the payment of the Company's share capital.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (*gérants*) of the Company for an indefinite period:
  - Mr Christian MOGNOL, company manager, born on January 15, 1962 in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr Guilherme BEZERRIL, company manager, born on October 10, 1950 in Campinas (Brazil), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr Francis DASILVA, company manager, born on November 30, 1959 in Lisbon (Portugal), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, she signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un novembre,  
par-devant nous, Me Francis Kessler, notaire de résidence à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

1G S.à r.l., SPF, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeoises, et ayant un capital social de USD 42.938 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination GF1 S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évè-

nements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à soixante-neuf mille dollars américains (USD 69.000), représenté par soixante-neuf mille (69.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, divisées en:

- quinze mille (15.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six mille (6.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six mille (6.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six mille (6.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six mille (6.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six mille (6.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six mille (6.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six mille (6.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six mille (6.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- six mille (6.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;



5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

6.6 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'actions, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de classes d'actions, ces rachats et annulation d'actions devront être fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe J).

6.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre indiqué ci-dessus), cette classe d'actions donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des classes d'actions rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la valeur d'annulation par action pour chacune des actions des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.8 La valeur d'annulation par action sera calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre d'actions existant dans la classe d'actions faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

6.9 Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des comptes intérimaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible dans la classe correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des associés, prise selon le formalisme requis pour le changement des Statuts de la Société en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total Annulé n'excède jamais le montant disponible.

6.10 Suite au rachat et à l'annulation des actions d'une classe concernée, la valeur d'annulation par action sera due et payable par la Société.

6.11 Dans le cadre de l'article cinq, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant Disponible	<p>Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmenté de (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que:</p> $AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$ <p>Ou</p> $AA = \text{Montant Disponible}$ <p>NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés)        P = toute réserve librement distribuable        CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la classe d'actions à annuler        L = pertes (en ce compris les pertes reportées)        LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts ;</p>
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). En cas de pluralité de gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des

gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Le gérant unique ou, le cas échéant, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être autorisés et distribués à tout moment, par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale; et

(iii) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

15.4 En cas de distribution de dividende et dans la mesure où il existe suffisamment de fonds distribuables, ce dividende devra être alloué et payé de la façon suivante:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe A;

- (ii) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe B;
- (iii) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe C;
- (iv) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe D;
- (v) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe E;
- (vi) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe F;
- (vii) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe G;
- (viii) un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe H;
- (ix) un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe I; et
- (x) le solde du montant distribuable sera alloué dans son intégralité aux associés de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les parts sociales de classe J et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les parts sociales de classe I et ainsi de suite).

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés de manière à réaliser sur une base globale un résultat identique au résultat économique découlant des règles de distribution implémentées pour les distributions de dividendes à l'article 15.4.

## VII. Dispositions générales

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire soixante-neuf mille (69.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, représentées par (i) 15.000 parts sociales de classe A avec une valeur nominale de USD 1,- chacune, (ii) 6.000 parts sociales de classe B avec une valeur nominale de USD 1,- chacune, (iii) 6.000 parts sociales de classe C avec une valeur nominale de USD 1,- chacune, (iv) 6.000 parts sociales de classe D avec une valeur nominale de USD 1,- chacune, (v) 6.000 parts sociales de classe E avec une valeur nominale de USD 1,-chacune, (vi) 6.000 parts sociales de classe F avec une valeur nominale de USD 1,- chacune, (vii) 6.000 parts sociales de classe G avec une valeur nominale de USD 1,-chacune, (viii) 6.000 parts sociales de classe H avec une valeur nominale de USD 1,- chacune, (ix) 6.000 parts sociales de classe I avec une valeur nominale de USD 1,- chacune, et (x) 6.000 parts sociales de classe J avec une valeur nominale de USD 1,- chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en huit millions (8.000.000) d'actions dans Levantinos Empreendimentos e Participações Ltda, une société de droit brésilien, ayant une valeur totale d'au moins USD 69.000 (les Actions Brésiliennes) qui seront allouées dans leur intégralité au compte capital social de la Société.

La valeur totale et le caractère transférable des Actions Brésiliennes apportées à la Société sont certifiés par un certificat d'évaluation émis par l'Associé Unique and contresigné par la gérance de la Société (le Certificat), qui confirme entre autres que la valeur totale des Actions Brésiliennes s'élève au moins à USD 69.000 et que les Actions Brésiliennes sont librement transférables à la Société.

Une copie du Certificat susmentionné restera attachée au présent acte, pour être enregistrée avec celui-ci, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant.

Sur la base du Certificat, le notaire est témoin du paiement du capital social de la Société.

*Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Christian MOGNOL, gérant de sociétés, né le 15 janvier 1962 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Guilherme BEZERRIL, gérant de sociétés, né le 10 octobre 1950 à Campinas (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Francis DASILVA, gérant de sociétés, né le 30 novembre 1959 à Lisbonne (Portugal), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15565. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME

Référence de publication: 2014003628/615.

(140002949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

---

**Anchorage Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.275.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 19 décembre 2013*

- La démission de Monsieur Alain Renard de son mandat d'Administrateur est acceptée.

Certifié sincère et conforme

ANCHORAGE INVESTMENTS S.A.

F. MARZONA / A-M. GREGIS

Director / Director

Référence de publication: 2014009003/13.

(140010160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Anthemis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.982.

---

**RECTIFICATIF**

Lors du dépôt numéro L130159407 effectué en date du 17 septembre 2013, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente.

Le nom exact de l'administrateur investisseur de la Société est, Monsieur Tomer Rubinshtein et non Monsieur Tomer Rubinsthein.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Senningerberg  
Signature

Référence de publication: 2014009006/20.

(140010291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**ACF III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.245.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 20 décembre 2013*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Démission de Monsieur Simon Barnes en qualité de gérant avec effet au 2 janvier 2014.
- Nomination de Monsieur Mirko Dietz, employé privé, né le 20 octobre 1974 à Goeppingen (Allemagne), résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant avec effet au 2 janvier 2014 et pour une période de temps illimité.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme il suit:

- M. Ian Kent, Gérant
- M. Alain Nicolai, Gérant
- M. Frédéric Collard, Gérant
- M. Mirko Dietz, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014008980/21.

(140010955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Postal-Urien S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Postal-Urien-Somma S.à r.l.).**

Enseigne commerciale: Idemmo.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 163.587.

—  
L'an deux mille treize, le sixième jour du mois décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Elise URION, actuaire, né le 03 avril 1980 à Nancy (France), demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, 30, rue Eugène Reichling;
2. Monsieur Didier POSTAL, juriste, né le 20 mars 1979 à Virton (Belgique), demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, 30, rue Eugène Reichling;

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "POSTAL-URIEN-SOMMA S.à r.l.", avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 163.587, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOURTIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 septembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche MOURTIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 juillet 2013, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2754 du 11 novembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche MOURTIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 septembre 2013 (ci-après «la Société»).

II. - Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant aux comparants comme suit:

- Madame Elise URION, pré-qualifiée: cinquante parts sociales . . . . .	50
- Monsieur Didier POSTAL, pré-qualifié: cinquante parts sociales . . . . .	50
Total des parts: cent parts sociales . . . . .	100

#### *Cessions de parts sociales*

III.- Il résulte de deux cessions de parts sociales intervenues sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 27 novembre 2013, que Monsieur Stefano SOMMA, préqualifié, a cédé et transporté, avec effet au 27 novembre 2013, ses dix-sept (17) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «POSTAL-URION-SOMMA S.à r.l.», à Monsieur Didier POSTAL, pré-qualifié, et que Monsieur Stefano SOMMA, pré-qualifié, a cédé et transporté, avec effet au 27 novembre 2013, ses seize (16) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «POSTAL-URION-SOMMA S.à r.l.», à Madame Elise URION, pré-qualifiée, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties qui est payable conformément aux délais et modalités de paiement arrêtées entre parties.

Les cessionnaires reconnaissent avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que les cessions interviennent sans garantie d'actif et de passif.

Le prix des cessions convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit, le tout sans préjudice des droits des tiers à l'égard de la Société ainsi qu'à l'égard des associés.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

V. - En raison des prédites cessions de parts sociales, les parts sociales de la Société «POSTAL-URION-SOMMA S.à r.l.» appartiennent aux associés comme suit:

- Madame Elise URION, pré-qualifiée: cinquante parts sociales . . . . .	50
- Monsieur Didier POSTAL, pré-qualifié: cinquante parts sociales . . . . .	50
Total des parts: cent parts sociales . . . . .	100

#### *Assemblée générale extraordinaire*

VI. Les associés, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination sociale de «POSTAL-URION- SOMMA S.à r.l.» en «POSTAL-URION S.à r.l.», et ajout d'une enseigne commerciale «IDEMMO»;
2. Refonte complète des statuts de la Société avec modification du pouvoir de signature statutaire et élargissement de l'objet social.
3. Démission de Monsieur Stefano SOMMA pour son mandat en sa qualité de gérant technique;
4. Nomination de Monsieur Madame Elise URION et Monsieur Didier POSTAL en tant que gérant de la société;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale de «POSTAL-URION-SOMMA S.à r.l.» en «POSTAL-URION S.à r.l.», et d'ajouter une enseigne commerciale «IDEMMO»

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de refondre intégralement les statuts de la Société avec modification du pouvoir de signature et élargissement de l'objet social.

En conséquence, les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet social toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier ainsi que les activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés.

En tant qu'agent immobilier, la Société se livre ou prête son concours à:

- l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;
- l'achat, la vente ou la location de fonds de commerce;

- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou de tous autres titres conférant des droits réels immobiliers ou tous autres droits portant sur la propriété ou la jouissance de biens immobiliers.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

En tant qu'administrateur de biens, la Société gère des immeubles pour le compte des propriétaires. Elle perçoit les revenus des immeubles, en assure l'entretien, la conservation et l'amélioration dans le cadre fixé par les lois et règlements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Pour les immeubles en copropriété, elle remplit les fonctions de syndic, mandataire du syndicat. Elle assure l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions de l'assemblée générale; elle administre l'immeuble, pourvoit à sa conservation et à sa garde ainsi qu'à l'entretien des parties communes; elle détient et gère les fonds appartenant au syndicat.

La Société a également pour objet la prestations de services administratifs généralement quelconques pour tiers, à l'exclusion de toutes activités d'experts comptable et de conseil économique.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences. Elle aura également la possibilité d'accorder des droits d'exploitation de la marque IDEMMO.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou de la gestion des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «POSTAL-URION S.à r.l.».

La Société pourra exercer ses activités sous l'enseigne commerciale «IDEMMO».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.



**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les dispositions suivantes sont applicables.

10.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, sans que les associés puissent revendiquer un quelconque droit de préemption sur les parts cédées en cas de cession entre associés.

10.2 Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, les conditions énumérées ci-après doivent être observées.

- Les autres associés bénéficient d'un droit de préemption en ce sens que cet associé cédant doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la Société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

- En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

- La Société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux mois à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Les dispositions ci-dessus sont applicables à toute aliénation, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux, de parts sociales dans les limites permises par la loi.

En cas de pluralité d'associés, la mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 11.** Sans préjudice du droit de préemption prévu entre associés à l'article 10 qui précède, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sans préjudice du droit de préemption prévu entre associés à l'article 10 qui précède, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 qui précède, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, mais le consentement est requis lorsque les parts sociales sont transmises à d'autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 15.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 17.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 18.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 21.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables, mais déduction faite des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Troisième résolution*

Les associés prennent connaissance et acceptent la démission du gérant technique de la Société, à savoir Monsieur Stefano SOMMA, prénommé, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Les associés décident de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier et de régler la gérance de la Société dorénavant comme suit:

a) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

b) Les gérants techniques ci-après dénommés sont requalifiés en gérants de la Société pour une durée indéterminée, à savoir:

- Madame Elise URION, actuaire, né le 03 avril 1980 à Nancy (France), demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, 30, rue Eugène Reichling;

- Monsieur Didier POSTAL, juriste, né le 20 mars 1979 à Virton (Belgique), demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, 30, rue Eugène Reichling.

c) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des deux gérants.

Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Madame Elise URION et Monsieur Didier POSTAL, prénommés, en leur qualité de gérants de la société POSTAL-URION S.à r.l. déclarent accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. URION, D. POSTAL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15074. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007091/287.

(140006791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

#### **Meduse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.400.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 janvier 2014.*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;
- Madame Maïthé DAUPHIN, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;
- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Audit Lux Sàrl, 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008611/16.

(140009361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

### **Snow Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.411.

L'an deux mil treize, le vingt décembre

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée SNOW INVEST SA, une société anonyme ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous le numéro B. 58 411, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 28 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 319 du 24 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés par assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé (conversion en euro) en date du 12 octobre 2001, publiée au Mémorial C, numéro 306 du 23 février 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1542 du 11 août 2006.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, et adoption de la nationalité belge.

2. Modification de la dénomination de «SNOW INVEST S.A.» en «SNOW INVEST», et refonte complète des statuts rédigés en langue néerlandaise, pour les adapter à la législation belge, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société pour une durée illimitée et modification de son objet pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** De vennootschap heeft tot doel het nemen van participaties, in welke vorm dan ook, in binnenlandse of buitenlandse ondernemingen en alle andere vormen van deelneming, het verwerven via aankoop, inschrijving of op andere wijze alsmede de vervreemding via verkoop, ruil of op andere wijze van effecten, obligaties, schuldvorderingen, en andere vermogenswaarden, het beheer, de controle en de ontwikkeling van deze deelnemingen.

De vennootschap kan deelnemen aan de oprichting en de ontwikkeling van om het even welke financiële, industriële of handelsondernemingen, zowel in het binnenland als in het buitenland, en hen bijstand bieden, onder de vorm van leningen, waarborgen of op andere wijze.

De vennootschap mag leningen afsluiten of toestaan onder alle vormen, met of zonder intrest, en overgaan tot de uitgifte van obligaties.

De vennootschap mag alle roerende, financiële en industriële, commerciële verrichtingen doen die rechtstreeks of onrechtstreeks verband houden met haar doel en zij mag een commerciële activiteit uitbaten die openstaat voor het publiek.

De vennootschap kan eveneens alle onroerende handelingen verrichten zoals de aankoop, de verkoop, de exploitatie en het beheer van onroerende goederen.

De vennootschap kan haar doel realiseren rechtstreeks of onrechtstreeks, in eigen naam of in naam van derden, alleen of in samenwerking, door het stellen van alle handelingen die kunnen bijdragen tot de ontwikkeling van het doel of tot dit van de vennootschappen waarin de vennootschap participeert.

In het bijzonder mag de vennootschap alle onroerende goederen verwerven in het bijzonder handelspanden.

In het algemeen mag de vennootschap alle controlemaatregelen nemen en mag zij alle handelingen stellen die nodig of nuttig zijn voor de verwezenlijking of de ontwikkeling van haar doel.

3. Refonte des statuts.
4. Approbation d'une situation comptable intérimaire au 10 décembre 2013;
5. Démissions et nominations statutaires.
6. Délégation de pouvoirs.
7. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.
8. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

#### *Exposé:*

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Belgique.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, et plus spécialement à B-3990 Peer, Deusterstraat 74 E, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Belgique, et plus spécialement à B-3990 Peer, Deusterstraat 74 E, et de faire adopter par la société la nationalité belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité belge, sera dorénavant soumise à la législation belge, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

L'assemblée déclare que le transfert du siège ne donnera pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, ce même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 (69/335/CEE).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation belge,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de «SNOW INVEST S.A.» en «SNOW INVEST»,
- de fixer la durée de la société pour une durée illimitée,
- de modifier son objet pour lui donner la teneur suivante en langue néerlandaise:

**Art. 3.** De vennootschap heeft tot doel het nemen van participaties, in welke vorm dan ook, in binnenlandse of buitenlandse ondernemingen en alle andere vormen van deelneming, het verwerven via aankoop, inschrijving of op andere wijze alsmede de vervreemding via verkoop, ruil of op andere wijze van effecten, obligaties, schuldvorderingen, en andere vermogenswaarden, het beheer, de controle en de ontwikkeling van deze deelnemingen.

De vennootschap kan deelnemen aan de oprichting en de ontwikkeling van om het even welke financiële, industriële of handelsondernemingen, zowel in het binnenland als in het buitenland, en hen bijstand bieden, onder de vorm van leningen, waarborgen of op andere wijze.

De vennootschap mag leningen afsluiten of toestaan onder alle vormen, met of zonder intrest, en overgaan tot de uitgifte van obligaties.

De vennootschap mag alle roerende, financiële en industriële, commerciële verrichtingen doen die rechtstreeks of onrechtstreeks verband houden met haar doel en zij mag een commerciële activiteit uitbaten die openstaat voor het publiek.

De vennootschap kan eveneens alle onroerende handelingen verrichten zoals de aankoop, de verkoop, de exploitatie en het beheer van onroerende goederen.

De vennootschap kan haar doel realiseren rechtstreeks of onrechtstreeks, in eigen naam of in naam van derden, alleen of in samenwerking, door het stellen van alle handelingen die kunnen bijdragen tot de ontwikkeling van het doel of tot dit van de vennootschappen waarin de vennootschap participeert.

In het bijzonder mag de vennootschap alle onroerende goederen verwerven in het bijzonder handelspanden.

In het algemeen mag de vennootschap alle controlemaatregelen nemen en mag zij alle handelingen stellen die nodig of nuttig zijn voor de verwezenlijking of de ontwikkeling van haar doel.

### **Suit la version néerlandaise de la refonte de statuts,**

tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation belge. Etant entendu que les formalités prévues par la loi belge en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi belge devront être accomplies:

#### **I. - Naam - Zetel - Doel - Duur**

**Art. 1.** De vennootschap is een handelsvennootschap met de rechtsvorm van een naamloze vennootschap. Haar naam luidt: "SNOW INVEST".

**Art. 2.** De zetel van de vennootschap werd bij de oprichting gevestigd in het Groothertogdom Luxemburg.

Ingevolge besluit van de buitengewone algemene vergadering die werd gehouden op # werd besloten de zetel, onder behoud van de continuïteit van de rechtspersoon, te verplaatsen naar volgend adres in België: Deusterstraat 74 E te 3990 Peer.

De zetel mag zonder statutenwijziging naar elke andere plaats in België worden overgebracht, door beslissing van de raad van bestuur, met inachtneming van de taalwetgeving terzake.

De vennootschap mag, bij beslissing van de raad van bestuur, in België en in het buitenland bijkantoren oprichten.

**Art. 3.** De vennootschap heeft tot doel het nemen van participaties, in welke vorm dan ook, in binnenlandse of buitenlandse ondernemingen en alle andere vormen van deelneming, het verwerven via aankoop, inschrijving of op andere wijze alsmede de vervreemding via verkoop, ruil of op andere wijze van effecten, obligaties, schuldvorderingen, en andere vermogenswaarden, het beheer, de controle en de ontwikkeling van deze deelnemingen.

De vennootschap kan deelnemen aan de oprichting en de ontwikkeling van om het even welke financiële, industriële of handelsondernemingen, zowel in het binnenland als in het buitenland, en hen bijstand bieden, onder de vorm van leningen, waarborgen of op andere wijze.

De vennootschap mag leningen afsluiten of toestaan onder alle vormen, met of zonder intrest, en overgaan tot de uitgifte van obligaties.

De vennootschap mag alle roerende, financiële en industriële, commerciële verrichtingen doen die rechtstreeks of onrechtstreeks verband houden met haar doel en zij mag een commerciële activiteit uitbaten die openstaat voor het publiek.

De vennootschap kan eveneens alle onroerende handelingen verrichten zoals de aankoop, de verkoop, de exploitatie en het beheer van onroerende goederen.

De vennootschap kan haar doel realiseren rechtstreeks of onrechtstreeks, in eigen naam of in naam van derden, alleen of in samenwerking, door het stellen van alle handelingen die kunnen bijdragen tot de ontwikkeling van het doel of tot dit van de vennootschappen waarin de vennootschap participeert.

In het bijzonder mag de vennootschap alle onroerende goederen verwerven in het bijzonder handelspanden.

In het algemeen mag de vennootschap alle controlemaatregelen nemen en mag zij alle handelingen stellen die nodig of nuttig zijn voor de verwezenlijking of de ontwikkeling van haar doel.

**Art. 4.** De vennootschap bestaat voor onbepaalde tijd.

#### **II. - Kapitaal - Aandelen**

##### **Art. 5.**

###### **-1. Geplaatst kapitaal**

Het geplaatst kapitaal bedraagt NEGENENNEGENTIGDUIZEND HONDERDZEVENENVIJFTIG EURO ÉÉNEN-VEERTIG CENT (€ 99.157,41) vertegenwoordigd door VIERDUIZEND (4.000) aandelen zonder vermelding van nominale waarde.

###### **-2. Kapitaalverhoging - Voorkeurrecht**

Bij elke kapitaalverhoging waartoe wordt overgegaan door de algemene vergadering of waartoe wordt overgegaan door de raad van bestuur, in uitvoering van een machtiging gegeven door de algemene vergadering, zullen de aandelen waarop in geld wordt ingeschreven, de converteerbare obligaties en de warrants eerst aangeboden worden aan de aandeelhouders, naar evenredigheid van hun aandelenbezit, tenzij de algemene vergadering er anders over beslist en zulks overeenkomstig de wettelijke bepalingen.

Voor zover de vennootschap geen publiek beroep doet of gedaan heeft op het spaarwezen en niet alle aandeelhouders van hun voorkeurrecht gebruik hebben gemaakt, kunnen derden, na het verstrijken van de termijn voor het uitoefenen van de voorkeurrechten, aan de verhoging van het kapitaal deelnemen, behoudens het recht van de raad van bestuur om te beslissen dat de voorkeurrechten zullen worden uitgeoefend door de vroegere aandeelhouders die reeds van hun recht gebruik hebben gemaakt, naar evenredigheid van het kapitaal door hun aandelen vertegenwoordigd.

**Art. 6.** Wanneer, tengevolge van geleden verlies, het netto-actief gedaald is tot minder dan de helft van het maatschappelijk kapitaal, moet de algemene vergadering bijeenkomen binnen een termijn van ten hoogste twee maanden nadat het verlies vastgesteld is of had kunnen vastgesteld worden krachtens wettelijke of statutaire bepalingen, om te beraadslagen, volgens de regels die voor een statutenwijziging zijn gesteld, over de ontbinding van de vennootschap en eventueel over andere in de agenda aangekondigde maatregelen. De raad van bestuur verantwoordt zijn voorstellen in een bijzonder verslag, dat vijftien dagen voor de algemene vergadering op de zetel van de vennootschap ter beschikking van de aandeelhouders wordt gesteld.

**Art. 7.** De aandelen zijn op naam en moeten ingeschreven worden in het register van aandelen.

**Art. 8.** Indien een effect aan verscheidene eigenaars toebehoort, kan de vennootschap de uitoefening van de eraan verbonden rechten schorsen totdat één enkele persoon is aangewezen als eigenaar van het effect ten aanzien van de vennootschap. In geval van onenigheid tussen de rechthebbenden of van hoogdringendheid kan de voorzitter van de rechtbank van koophandel, op verzoek van één van hen, een gezamenlijke mandataris aanwijzen.

In geval van splitsing van het eigendomsrecht van een effect in blote eigendom en vruchtgebruik worden de lidmaatschapsrechten uitgeoefend door de vruchtgebruiker.

**Art. 9.** De raad van bestuur vordert de fondsen in op de ingeschreven maar niet volgestorte aandelen, naargelang de behoeften van de vennootschap; hij stelt eigenmachtig het tijdstip van de invordering vast.

De aandeelhouder die verzuimt de ingevorderde fondsen te storten binnen de vijftien dagen na betekening van een aanmaning door aangetekende brief zal hierop een intrest verschuldigd zijn, berekend aan de wettelijke rentevoet, te beginnen van de dag van eisbaarheid tot de dag van de werkelijke storting.

Zolang de regelmatig opeisbare en opgevorderde fondsen op een aandeel niet zijn gestort, worden alle rechten aan dit aandeel verbonden geschorst.

De raad van bestuur kan bovendien, na een tweede aanmaning die gedurende een maand zonder gevolg gebleven is, de aandeelhouder vervallen verklaren en zijn aandeel verkopen.

De raad van bestuur kan de aandeelhouders toelaten hun aandelen bij voorbaat te volstorten. Daartoe kan hij alle voorwaarden stellen.

**Art. 10.** De raad van bestuur kan overgaan tot uitgifte van obligaties, al dan niet gewaarborgd door zakelijke zekerheden.

### III. - Bestuur - Controle

**Art. 11.** De vennootschap wordt bestuurd door een raad van minstens drie bestuurders, al dan niet aandeelhouders. De bestuurders worden door de algemene vergadering benoemd voor hoogstens zes jaar. De uittreedende bestuurders zijn herbenoembaar.

Wanneer een plaats van bestuurder openvalt, hebben de overblijvende bestuurders het recht om voorlopig in de vacature te voorzien. De eerstvolgende algemene vergadering beslist over de definitieve benoeming. Tenzij de algemene vergadering anders beslist, doet de nieuwe benoemde bestuurder de tijd uit van diegene die hij vervangt.

Wanneer de vennootschap niet meer dan twee aandeelhouders heeft, mag de raad van bestuur uit twee leden bestaan, tot op de dag van de gewone algemene vergadering die volgt op de vaststelling dat de vennootschap meer dan twee aandeelhouders heeft.

In dat geval houdt de statutaire bepaling die aan de voorzitter van de raad van bestuur een beslissende stem toekent van rechtswege op gevolg te hebben tot de raad van bestuur opnieuw uit tenminste drie leden bestaat.

Wanneer een rechtspersoon aangewezen wordt als bestuurder, benoemt deze een vaste vertegenwoordiger, overeenkomstig de terzake geldende wettelijke bepalingen.

**Art. 12.** De raad van bestuur kiest een voorzitter onder zijn leden.

Indien de voorzitter belet is, wordt hij vervangen door de oudste in jaren van de aanwezige bestuurders.

**Art. 13.** De raad van bestuur vergadert op bijeenroeping van de voorzitter, zo vaak het belang van de vennootschap het vergt.

Hij moet bijeengeroepen worden op aanvraag van twee bestuurders of van een gedelegeerd bestuurder.

De vergaderingen worden gehouden op de zetel van de vennootschap of op de plaats die in de bijeenroepingen wordt aangeduid.

Van de besluiten van de raad van bestuur worden notulen gehouden, die worden ingeschreven of ingelast in een bijzonder register en ondertekend door de meerderheid van de aanwezige leden van de raad.

Afschriften of uittreksels hiervan worden ondertekend door de bevoegde organen van vertegenwoordiging.

**Art. 14.** De raad mag enkel beraadslagen indien de meerderheid van zijn leden aanwezig of vertegenwoordigd is. Verhinderde bestuurders kunnen aan een ander lid van de raad opdracht geven hen te vertegenwoordigen bij de beraadslagingen en in hun naam te stemmen.

De vorm van de volmacht wordt vastgesteld door de raad van bestuur. Geen enkel bestuurder zal meer dan één collega mogen vertegenwoordigen. De beslissingen worden getroffen met meerderheid van stemmen. Bij staking van stemmen is het voorstel verworpen.

Indien een bestuurder, rechtstreeks of onrechtstreeks, een belang van vermogensrechtelijke aard heeft dat strijdig is met een beslissing of een verrichting die tot de bevoegdheid behoort van de raad van bestuur, is hij gehouden artikel 523 van het Wetboek van Vennootschappen na te komen.

In uitzonderlijke gevallen, wanneer de dringende noodzakelijkheid en het belang van de vennootschap zulks vereisen, kunnen de besluiten van de raad van bestuur worden genomen bij eenparig schriftelijk akkoord van de bestuurders. Deze procedure kan niet worden gevolgd voor de vaststelling van de jaarrekening, de aanwending van het toegestane kapitaal of in enig ander geval dat door deze statuten wordt uitgesloten.

**Art. 15.** De raad van bestuur is bevoegd om alle handelingen te verrichten die nodig of dienstig zijn tot verwezenlijking van het doel van de vennootschap, behoudens die waarvoor volgens de wet of de statuten alleen de algemene vergadering bevoegd is.

**Art. 16.** De raad van bestuur kan één of meer van zijn leden tot gedelegeerd bestuurder benoemen.

De raad van bestuur mag het dagelijks bestuur van de vennootschap, alsook de vertegenwoordiging van de vennootschap wat het dagelijks bestuur aangaat, opdragen aan één of meer personen, al dan niet bestuurder, die individueel, gezamenlijk, dan wel als college moeten optreden.

De raad van bestuur en de gedelegeerden tot het dagelijks bestuur, deze laatsten binnen de grenzen van dit bestuur, mogen bijzondere machten verlenen aan één of meer personen van hun keuze. De raad van bestuur bepaalt de wedde of vergoedingen van die lasthebbers.

**Art. 17.** Onverminderd de algemene vertegenwoordigingsmacht van de raad van bestuur als college wordt de vennootschap bij alle rechtshandelingen, jegens derden en in rechtszaken als eiser of als verweerder, verbonden door twee bestuurders die gezamenlijk optreden of, door een gedelegeerd bestuurder die alleen optreedt of, binnen hun bevoegdheidssfeer, door de personen belast met het dagelijks bestuur of door een door de raad van bestuur benoemde bijzonder gevolmachtigde.

Wanneer de vennootschap optreedt als bestuurder van andere vennootschappen, dan wordt de vennootschap enkel rechtsgeldig vertegenwoordigd door de vaste vertegenwoordiger die alleen handelt.

**Art. 18.** De controle op de verrichtingen van de vennootschap wordt aan één of meer commissarissen opgedragen indien de vennootschap daartoe verplicht is of indien de algemene vergadering daartoe beslist.

De algemene vergadering bepaalt het aantal commissarissen en stelt hun bezoldiging vast. Zij worden benoemd voor een hernieuwbare termijn van drie jaar.

Wordt geen commissaris benoemd, dan heeft ieder vennoot individueel de onderzoeks- en controlebevoegdheid van een commissaris.

Hij kan zich laten vertegenwoordigen of bijstaan door een accountant. De vergoeding van de accountant komt ten laste van de vennootschap indien hij met haar instemming werd benoemd.

**Art. 19.** Het mandaat van bestuurder wordt niet bezoldigd, tenzij door de algemene vergadering anders wordt beslist.

#### **IV. - Algemene Vergadering**

**Art. 20.** Elk jaar wordt er een gewone algemene vergadering gehouden, op de zetel van de vennootschap of op een andere in de bijeenroepingen aangeduide plaats. Deze gewone algemene vergadering vindt plaats op de vierde vrijdag van de maand juni, om dertien uur.

Indien die dag een feestdag is, wordt de gewone algemene vergadering verschoven naar de eerstvolgende werkdag.

**Art. 21.** De gewone algemene vergadering hoort lezing van de verslagen van bestuurders en commissarissen, keurt de jaarrekening goed, benoemt bestuurders en eventueel commissarissen en beraadslaagt over al de punten op de agenda. Na goedkeuring van de jaarrekening spreekt de vergadering zich door bijzondere stemming uit over de kwijting aan bestuurders en eventuele commissarissen.

**Art. 22.** De raad van bestuur en de commissarissen, zo die er zijn, kunnen een algemene vergadering bijeenroepen. Zij moeten die bijeenroepen wanneer aandeelhouders die een vijfde van het maatschappelijk kapitaal vertegenwoordigen het vragen.

De oproepingen voor de vergadering gebeuren overeenkomstig de wettelijke bepalingen. De effectenhouders op naam worden uitgenodigd bij aangetekend schrijven tenzij de bestemmelingen individueel, uitdrukkelijk en schriftelijk hebben ingestemd om de oproeping via een ander communicatiemiddel te ontvangen.



Onverminderd het wettelijk verdagingsrecht inzake de beslissing met betrekking tot de goedkeuring van de jaarrekening heeft het bestuursorgaan het recht iedere vergadering, tijdens de zitting, drie weken uit te stellen. Deze verdaging doet geen afbreuk aan de andere genomen besluiten, behoudens andersluidende beslissing van de algemene vergadering hieromtrent.

**Art. 23.** Om tot een algemene vergadering te worden toegelaten, moeten de aandeelhouders op naam de raad van bestuur tenminste vijf dagen vóór de vergadering schriftelijk verwittigen indien zij de vergadering wensen bij te wonen.

De vervulling van deze formaliteiten is niet vereist indien daarvan geen melding is gemaakt in de oproeping tot de vergadering.

Indien daarvan melding is gemaakt in de oproeping kan iedere aandeelhouder ook per brief stemmen door middel van een formulier dat wordt opgesteld door de raad van bestuur en dat door de raad van bestuur ter beschikking wordt gesteld van de aandeelhouders.

Dit formulier bevat minstens de volgende vermeldingen: (i) de identiteit van de aandeelhouder, (ii) de woonplaats of de zetel van de aandeelhouder, (iii) het aantal aandelen waarmee de aandeelhouder deelneemt aan de stemming, (iv) het bewijs dat de voorafgaande toelatingsformaliteiten werden nageleefd indien de oproeping dit vereist, (v) de agenda van de algemene vergadering en de voorgestelde besluiten, (vi) de stemwijze of de onthouding betreffende elk voorgesteld besluit en (vii) de bevoegdheden die aan een bepaalde lasthebber worden verleend om te stemmen betreffende de nieuwe of gewijzigde besluiten die aan de algemene vergadering worden voorgelegd en de identiteit van deze lasthebber. De formulieren waarin noch de stemwijze, noch de onthouding is vermeld, zijn nietig.

Het formulier moet de handtekening van de vennoot dragen.

De toelatingsformaliteiten moeten vervuld zijn geweest indien de oproeping dit vereist. Er dient geen bewijs van de naleving van de toelatingsformaliteiten te worden geleverd indien alle aandeelhouders aanwezig dan wel vertegenwoordigd zijn.

**Art. 24.** De aandeelhouders mogen voor de algemene vergadering enkel een ander aandeelhouder als volmachtdrager aanstellen. Rechtspersonen kunnen evenwel vertegenwoordigd worden op elke wijze die hun statuten voorzien.

De volmacht moet voldoen aan de door de raad van bestuur voorgeschreven vorm. Zij moet op de zetel van de vennootschap worden gedeponneerd, tenminste vijf dagen vóór de vergadering indien zulks gevraagd wordt in de oproeping.

**Art. 25.** Elk aandeel geeft recht op één stem.

**Art. 26.** De algemene vergadering kan enkel beraadslagen over punten die op de agenda voorkomen, tenzij de aandeelhouders bij unanimiteit anders beslissen.

De agenda wordt opgesteld door de raad van bestuur.

Voorstellen van aandeelhouders komen niet in aanmerking indien zij niet vooraf werden ondertekend door aandeelhouders die samen tenminste een vijfde van de uitgegeven aandelen vertegenwoordigen en indien zij niet tijdig werden medegedeeld aan de raad van bestuur om in de oproepingen te worden opgenomen.

De vergadering beslist met meerderheid van stemmen, om het even welk deel van het maatschappelijk kapitaal is vertegenwoordigd, behoudens toepassing van de wet voor statutenwijziging.

Bij staking van stemmen wordt het voorstel verworpen.

De aandeelhouders kunnen eenparig en schriftelijk alle besluiten nemen die behoren tot de bevoegdheid van de algemene vergadering, met uitzondering van de beslissingen welke bij authentieke akte moeten worden verleden. Daartoe zal door de raad van bestuur een rondschrĳven, hetzij per brief, fax, e-mail of enige andere informatiedrager, met vermelding van de agenda en de voorstellen van besluit, worden verstuurd naar alle aandeelhouders en naar de houders van obligaties, warrants of certificaten die met medewerking van de vennootschap werden uitgegeven, met de vraag aan de aandeelhouders om de voorstellen van besluit goed te keuren en binnen een termijn van twintig dagen na ontvangst van het rondschrĳven behoorlijk ondertekend terug te sturen naar de zetel van de vennootschap of naar enige andere plaats in het rondschrĳven vermeld. Is binnen deze termijn de goedkeuring van alle aandeelhouders met betrekking tot de voorstellen van dit besluit niet ontvangen, dan worden alle voorgestelde besluiten geacht niet genomen te zijn. Hetzelfde geldt indien binnen deze termijn bepaalde voorstellen van besluit wel eenparig worden goedgekeurd, doch andere niet. De houders van obligaties, warrants of certificaten die met medewerking van de vennootschap werden uitgegeven mogen van de eenparig en schriftelijk genomen besluiten kennis nemen.

**Art. 27.** Van elke vergadering wordt een verslag opgesteld. Het wordt ondertekend door de leden van het bureau en door de aandeelhouders die erom verzoeken. De uittreksels hiervan worden ondertekend door één bestuurder en de afschriften voor derde partijen worden ondertekend door twee bestuurders of de gedelegeerd bestuurder.

## V. - Boekjaar - Inventaris - Jaarrekening

**Art. 28.** Het boekjaar begint op één januari en eindigt op eenendertig december van elk jaar.

Bij het einde van elk boekjaar worden de inventaris en de jaarrekening opgesteld overeenkomstig de wet.

**Art. 29.** Van de nettowinst van het boekjaar wordt vijf ten honderd voorafgenomen ten bate van de wettelijke reserve. Deze voorafneming is niet meer verplicht zodra deze reserve het tiende van het maatschappelijk kapitaal bereikt heeft. Over het saldo wordt beslist door de gewone algemene vergadering.

De raad van bestuur bepaalt de datum en plaats van betaling van de dividenden.

**Art. 30.** De raad van bestuur is bevoegd een interimdividend uit te keren, mits zich te schikken naar de bepalingen van het Wetboek van Vennootschappen.

## VI. - Ontbinding - Vereffening

**Art. 31.** De vennootschap kan op elk ogenblik ontbonden worden door beslissing van de algemene vergadering, in de vorm zoals voorzien voor wijziging aan de statuten.

**Art. 32.** In geval van ontbinding zal de algemene vergadering de wijze van vereffening bepalen overeenkomstig de wettelijke bepalingen.

Het uitkeerbaar saldo van de vereffening wordt onder de vennoten verdeeld in verhouding tot hun aandelenbezit, waarbij rekening wordt gehouden met de ongelijke afbetaling van de aandelen.

## VII. - Woonstkeuze - Allerlei

**Art. 33.** Iedere in het buitenland wonende bestuurder, commissaris of vereffenaar moet woonst in België kiezen voor alles wat de uitvoering van deze statuten betreft.

Is dergelijke woonstkeuze niet bekend, dan zullen alle berichten, kennisgevingen, aanmaningen, dagvaardingen en betekeningen met betrekking tot de zaken van de vennootschap geldig geschieden op de zetel van de vennootschap.

Alle kennisgevingen terzake van de vennootschap aan de effectenhouders op naam geschieden op het laatste aan de vennootschap bekendgemaakt adres. Iedere adreswijziging dient te worden bekendgemaakt aan het orgaan van bestuur van de vennootschap bij aangetekend schrijven of bij schrijven met ontvangstmelding.

**Art. 34.** Voor al wat niet in de statuten wordt voorzien, gelden alleen de bepalingen van het Wetboek van Vennootschappen.

### *Troisième résolution*

Après la présentation des comptes intérimaires de la société clos au 10 décembre 2013 l'assemblée les a approuvés. Ces comptes, tels qu'approuvés par l'assemblée, sont joints en annexe.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et consent aux administrateurs Monsieur Gilles JACQUET, LUX KONZERN S.à.r.l. et LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l. et au Commissaire CO-VENTURES S.A. en fonction, bonne et valable décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi belge, deux (2) administrateurs pour une période de six (6) ans, savoir:

- Mr Corneel MOLLIN, né le 9 novembre 1951, demeurant Alfons Servaislei 53 in B-2900 Schoten
- Mme Kiki MOLLIN, née le 6 avril 1978, demeurant Alfons Servaislei 54A in B-2900 Schoten

### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, Notariskantoor DECKERS, DE GRAEVE, SLEDSSENS & VAN den BERGH; Broederminstraat 9 in B-2018 Anvers, agissant conformément à leur liste de signature, pour apporter aux statuts en langue néerlandaise et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités belges compétentes en vue d'assurer les formalités auprès du registre des personnes morales et un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription des données dans la Banque Carrefour des Entreprises.

### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer CVBA Accant, ayant son siège social Jan van Gentstraat 7 bus 301 à B-2000 Anvers, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0504.922.909 afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Belgique auprès du Registre des personnes morales (Rechtspersonenregister) et à la Banque Carrefour des Entreprises.

*Déclaration pro fisco:*

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

*Clôture de l'assemblée:*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais:*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60105. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007186/393.

(140006869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Mayfair Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.063.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> octobre 2013.*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;
- Monsieur Laurent WEIS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;
- Monsieur Patrick de FROIDMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Benoît de Froidmont, 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008607/17.

(140009392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Maretex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 76.580.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 septembre 2013.*

(...)

Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée prend acte de la démission le 31 juillet 2013 de Monsieur Frédéric Deslypere, en tant qu'administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Jean-Pierre Hanin, domicilié à 1180 Bruxelles, Avenue Hamoir 64, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix,

(...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 septembre 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2014008599/22.

(140009777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Martel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 32.781.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 11, Juni 2013*

Das Mandat als Rechnungskommissar von BDO AUDIT wird abgesetzt.

Die Gesellschaft, BDO AUDIT, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, wird als Abschlussprüfer gewählt.

Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2013 zu beschließen hat.

Luxemburg, den 14. Januar 2014.

Für die Richtigkeit des Auszugs

MARTEL S.A.

62, rue Charles Martel

L-2134 Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2014008603/17.

(140008888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Stanley Black & Decker Partnership Japan, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.309.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Stanley Black & Decker Partnership Japan Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of JPY 2,000,000 and in the process of being registered with the Trade and Companies Register; and

- Black & Decker Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, having a share capital of USD 495,810,000 and being registered with the Trade and Companies Register under the number B37711;

hereby each represented by Marine Baillet, lawyer, residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxies, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, via their proxyholders, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a transparent limited partnership (société en commandite spéciale), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists among Black & Decker Luxembourg S.à r.l., being the general partner (associé- commandité) (the General Partner) and Stanley Black & Decker Partnership Japan Holdings S.à r.l., being the limited partner (associé commanditaire) and any and all persons or entities who may become partners in the future (the Limited Partner and together with the General Partner and any persons or entities which may become a partner in the future, the Partners), a transparent limited partnership (société en commandite spéciale) under the name Stanley Black & Decker Partnership Japan (the Partnership), governed by the present partnership agreement (the Agreement) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

**Art. 2. Legal Personality.** The Partnership has no legal personality. The Partnership does not constitute a separate legal entity from its Partners.

The assets contributed to the Partnership shall exclusively be used to meet claims of creditors arising from the incorporation, the operation or the liquidation of the Partnership.

**Art. 3. Statutory Seat.** The statutory seat of the Partnership is established in the city of Luxembourg.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Partnership is established for an unlimited duration.

4.2. The term of the Partnership does not end by the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of any of the General Partner(s) or Limited Partner(s).

**Art. 5. Object.**

5.1. The object of the Partnership is to carry out any and all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

5.2. The Partnership may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

5.3. The Partnership may borrow from its direct or indirect partners or entities affiliated therewith for the accomplishment of its object. The Partnership may give guarantees and pledges, may transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its obligations for its own benefit and/or for the benefit of, or in favour of any affiliated company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities.

5.4. The Partnership may carry out any transaction which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

5.5. The Partnership may carry out any intra-group services or support activities.

**Art. 6. Capital.**

6.1. The partnership capital of the Partnership is set at JPY 1,028,100 (one million twenty-eight thousand one hundred Japanese Yen), represented by 1,028,100 (one million twenty-eight thousand one hundred) partnership interests having a nominal value of JPY 1 (one Japanese Yen) each (the Partnership Interests).

6.2. The General Partner holds 1,028,099 (one million twenty-eight thousand ninety-nine) partnership interests (the GP Partnership Interests), and the Limited Partner holds 1 (one) partnership interest (the LP Partnership Interest).

6.3. All the Partnership Interests are fully paid up.

6.4. There will be set up a premium account into which any premium paid on any Partnership Interest (if any) in addition to its par value (the Partner Premium) will be booked. Each Partner will be entitled to the Partner Premium in proportion to the percentage of the aggregate number of Partnership Interests held by such Partner.

6.5. In addition to any premium account there may be capital accounts on which capital surplus (other than in remuneration of Partnership Interests) may be booked.

**Art. 7. Transfer of Partnership Interests.**

7.1. The Partnership Interests are freely transferable among the Partners provided always that there shall be at least one General Partner and one Limited Partner.

7.2. No transfers of LP Partnership Interest to a third party will be made without the prior written approval of the General Partner or, in case of plurality, of the General Partners.

7.3. No transfers of GP Partnership Interests to a third party will be made without the prior written approval of all the Partners.

7.4. The transfer of Partnership Interests will only be binding upon the Partnership following a notification made to the Partnership of the transfer as provided for in article 1690 of the civil code.

**Art. 8. Liability.**

8.1. The liability of a Limited Partner(s) will be limited to the amount of its or, as the case may be, their respective contribution to the Partnership, and, except as otherwise required by Law, nothing in this Agreement will remove, diminish or affect such limitation provided such Limited Partner(s) complies or, as the case may be, comply with the provisions of this Agreement and any applicable laws.

8.2. The General Partner is jointly and severally liable towards third parties for any and all of the liabilities of the Partnership.

**Art. 9. Issuance of Partnership Interests.**

9.1 The admission of additional partners and the issuance of Partnership Interests to such partners will be subject to the prior written approval of the General Partner, and in case of plurality, the General Partners.

**Art. 10. Form of Partnership Interests - Partners' register.**

10.1. Partnership Interests are and will remain in registered form.

10.2. A register of Partnership Interests will be kept at the office of the Partnership. The register will contain all the information which shall be legally required and the register may be examined by each Partner who so requires.

**Art. 11. Management.**

11.1. The Partnership will be managed by one or several manager(s) (the Manager(s) who may or may not be General Partners).

11.2. The Manager(s) will have full powers to carry out and approve on behalf of the Partnership any all matters and operations consistent with the Partnership's objects.

11.3. The Manager(s) is/are vested with the broadest powers to perform any and all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by this Agreement to the general meeting of Partners.

11.4. In case of plurality of Managers, resolutions of the Managers will be validly taken if adopted by a majority of the Managers.

11.5. The appointed Manager(s) will have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

11.6. Managers who shall not be General Partners shall be liable in accordance with the general principle of directors' liability.

**Art. 12. Delegation of powers.**

12.1. Subject to article 15.1(c), the Manager or, in case of plurality, the Managers may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The Manager(s) will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by a decision of the Manager(s).

12.2. The appointment of agent(s) pursuant to article 11.1 above will have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

**Art. 13. Auditor.**

13.1. The Partnership may appoint an auditor and will do so in the cases required by the Law. The auditor will be appointed by the general meeting of Partners for a term which may not exceed six years but which shall be renewable.

13.2. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of Partners.

**Art. 14. Representation.**

14.1. The Partnership will be bound by the sole signature of the Manager, or in case of plurality of Managers, by the sole signature of any Manager or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership was validly delegated by the Manager(s).

**Art. 15. Remuneration of the General Partner(s).**

15.1. The General Partner(s) and the Manager(s) may receive an annual remuneration for its/their duties rendered to the Partnership, such remuneration to be decided upon from time to time by the general meeting of Partners.

**Art. 16. Restrictions on Limited Partners.**

16.1. No Limited Partner will:

(a) be permitted to take part in, or interfere in any manner with the management, the control of the business or affairs of the Partnership;

(b) get involved in the management or operation of any Partnership asset or liability (except that the Limited Partner may act as an agent of a Manager or of a General Partner provided always that the Limited Partner will have to disclose at all time that it is acting in capacity of an agent); or

(c) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the Partnership or any other partner, to do any act which would be binding on the Partnership or any other partner, or to incur any expenditures on behalf of or with respect to the Partnership (except under the above provision).

**Art. 17. Powers and Voting rights.**

17.1. Each Partnership Interest entitles its holder to one vote in general meetings of Partners.

17.2. Each Partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of Partners.

**Art. 18. Form - Quorum - Majority.**

18.1. The Partners will meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any General Partner, with at least two days prior written notice. The general meeting of Partners will be held at the place indicated in the convening notice.

18.2. If all the Partners waive the convening notices, the meeting may be held regardless on whether notice was given or not.

18.3. Subject to article 17.5 of this Agreement, resolutions at general meetings of Partners will be passed validly by a simple majority of Partners present or represented at the meeting.

18.4. Notwithstanding article 17.3 of this Agreement, the general meeting of Partners will not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented.

18.5. At any general meeting of Partners convened to amend any provision of, and/or fully restate this Agreement or to change the nationality of the Partnership, to transform its form or to liquidate it, resolutions are validly adopted when approved by Partners representing three quarters of the Partnership Interests outstanding and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

18.6. Decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which will be sent to the Partners in writing, whether in original or by telefax or email. The Partners will cast their vote by signing the circular resolution.

#### **Art. 19. Annual General Meeting.**

19.1. A general meeting of Partners approving the financial statements of the Partnership will be held annually within 6 (six) months after the close of the accounting year at the registered office of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

#### **Art. 20. Accounting Year.**

20.1. The accounting year of the Partnership will begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December save that the first accounting year of the Partnership shall run for the date of the Partnership's incorporation till the thirty-first of December of the subsequent year.

20.2. In respect of each accounting year, the General Partner(s) will draw up an inventory and prepare the financial statements of the Partnership in accordance with the Law.

#### **Art. 21. Allocation of Profits.**

21.1. The allocation and distribution of profits will be determined and, as the case may be, declared by the general meeting of Partners, upon proposal of the General Partner(s).

21.2. Each Partner has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to the percentage of the Partnership Interests held by it.

#### **Art. 22. Dissolution - Liquidation.**

22.1. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of Partners deciding such liquidation.

22.2. Such general meeting of Partners will also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

#### **Art. 23. Allocation of the liquidation surplus.**

23.1. After the payment of all debts and liabilities of the Partnership or provisional deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Partners in proportion to the percentage of Partnership Interests held by it.

#### **Art. 24. Application of the Law.**

24.1. This Agreement is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

#### *Subscription and Payment*

These partnership agreement having thus been established,

(a) Stanley Black & Decker Partnership Japan Holdings S.à r.l., represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 1 (one) partnership interest of the Partnership, having a nominal value of JPY 1 (one Japanese Yen) and having an aggregate subscription price of JPY 1 (one Japanese Yen) and (ii) by means of a contribution in cash, in an amount of JPY 1,028,100 (one million twenty eight thousand one hundred Japanese Yen) (the Cash Contribution).

The Cash Contribution shall be allocated as follows:

- (i) the amount of JPY 1 (one Japanese Yen) is to be allocated to the nominal capital account of the Partnership; and
- (ii) the remainder is to be allocated to the partner premium of the Partnership.

(b) Black & Decker Luxembourg S.à r.l., represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 1,028,099 (one million twenty-eight thousand ninety-nine) partnership interests of the Partnership, having a nominal value of JPY 1 (one Japanese Yen) each and having an aggregate subscription price of JPY 1,028,099 (one million twenty-eight thousand ninety-nine Japanese Yen) and (ii) by means of a contribution in kind consisting of its 19.8% interest in Nippon Pop Rivets & Fasteners Ltd (NPR) and an equity note in the aggregate value of JPY 6,425,074,888 (the Contribution in Kind).

The Contribution in Kind shall be allocated as follows:

- (i) the amount of JPY 1,028,099 (one million twenty-eight thousand ninety-nine Japanese Yen) is to be allocated to the nominal capital account of the Partnership; and
- (ii) the remainder is to be allocated to the partner's premium account of the Partnership.

The Contribution in Kind's ownership, aggregate value and transferability are supported by a certificate issued by Black & Decker Luxembourg S.à r.l. and countersigned by the Partnership.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Partnership shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 8,000.-

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Partnership, the Partners representing the entire subscribed capital of the Partnership have herewith adopted the following resolutions:

1. the meeting appoints as manager of the Partnership, Black & Decker Luxembourg S.à r.l., the General Partner, for an unlimited period of time;
2. the registered office of the Partnership is established at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
3. to appoint Ernst&Young S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor for a period that will end at the general meeting of the partners of the Partnership that will approve the 2014 annual accounts.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

- Stanley Black & Decker Partnership Japan Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de 2,000,000 JPY et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés; et

- Black & Decker Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, ayant un capital social de 495,810,000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37711;

toutes deux représentées par Marine Baillet, juriste, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, telles que représentées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite spéciale qu'il déclare constituer comme suit.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre Black & Decker Luxembourg S.à r.l., l'associé commandité (l'Associé Commandité) et Stanley Black & Decker Partnership Holdings S.à r.l., l'associé commanditaire et toute autre personne physique ou morale qui pourrait devenir associé dans le futur (l'Associé Commanditaire ensemble avec l'Associé Commandité et toute autre personne physique ou morale qui pourrait devenir associé dans le futur, les Associés), une société en commandite spéciale se dénommant Stanley Black & Decker Partnership Japan (la Société), gouvernée par les présents statuts (les Statuts) et les lois du Grand Duché du Luxembourg et plus particulièrement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

**Art. 2. Personnalité juridique.** La Société n'a pas de personnalité juridique. La Société ne constitue pas une individualité juridique distincte de ses Associés.

Les biens mis en commun au sein de la Société répondent exclusivement des droits des créanciers nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de la Société.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.



**Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est établie pour une durée indéterminée.

4.2. Il ne sera pas mis fin à la Société par la démission, la dissolution, la faillite ou la banqueroute de l'un des Associés Commandités ou de l'un des Associés Commanditaires.

**Art. 5. Objet.**

5.1. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

5.2. La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

5.3 La Société peut emprunter à ses partenaires directs ou indirects ou à des entités affiliées pour l'accomplissement de son objet. La Société peut donner des garanties et cautions, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses obligations pour son propre bénéfice et/ou pour le bénéfice ou en faveur de toute autre société ou personne liée. Pour éviter tout doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

5.4. La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

5.5. La Société peut accomplir tous les services intragroupes et activités de soutien.

**Art. 6. Fonds social.**

6.1. Le fonds social de la Société est fixé à 1.028.100 JPY (un million vingt-huit mille cent Yen japonais), représenté par 1.028.100 (un million vingt-huit mille cent) parts d'intérêt ayant une valeur nominale de 1 JPY (un Yen japonais) chacune (les Parts d'Intérêts).

6.2. L'Associé Commandité détient 1.028.099 (un million vingt-huit mille quatre-vingt-dix-neuf) parts d'Intérêts (les Parts d'Intérêts du Commandité), et l'Associé Commanditaire détient 1 (une) part d'Intérêt (la Part d'Intérêt du Commanditaire).

6.3. Toutes les Parts d'Intérêts sont entièrement libérées.

6.4. Un compte de prime d'émission sera créé sur lequel toute prime d'émission payée en rapport avec les Parts d'Intérêts (si tel est le cas) en plus de sa valeur nominale (la Prime d'Emission) sera comptabilisée. Chaque Associé aura droit à la Prime d'Emission en proportion du nombre de Parts d'Intérêts détenu par chaque Associé.

6.5. En plus de prime d'émission, il peut exister des comptes de capital sur lesquels du capital surplus (autrement qu'en rémunération des Parts d'Intérêts) peut être comptabilisé.

**Art. 7. Cession des Parts d'Intérêts.**

7.1. Les Parts d'Intérêts sont librement cessibles entre les Associés à condition qu'il reste toujours un Associé Commandité et un Associé Commanditaire.

7.2. Aucune cession de Part d'Intérêt du Commanditaire à une partie tierce ne pourra se faire sans l'accord préalable de l'Associé Commandité, ou, en cas de pluralité, des Associés Commandités.

7.3. Aucune cession de Parts d'Intérêts du Commandité à une partie tierce ne pourra se faire sans l'accord préalable de tous les Associés.

7.4. La cession de Parts d'Intérêts ne s'imposera à la Société qu'après notification à la Société de ladite cession tel qu'énoncé à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8. Responsabilité.**

8.1. La responsabilité du ou des Associé(s) Commanditaire sera limitée au montant de sa, ou en cas de pluralité, ses contribution(s) respective(s) à la Société, et, sauf si autrement requis par la Loi, rien dans ces Statuts ne supprimera, diminuera ou n'affectera cette limitation à condition que cet Associé Commanditaire agisse, ou en cas de pluralité ces Associés Commanditaire agissent, en conformité avec les dispositions des présents Statuts et des lois en vigueur.

8.2. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable à l'égard des parties tierces pour toutes les obligations de la Société.

**Art. 9. Émission de Parts d'Intérêts.**

9.1 L'admission de nouveaux associés et l'octroi de Parts d'Intérêts auxdits associés sera soumise à l'approbation écrite préalable de l'Associé Commandité, ou en cas de pluralité des Associés Commandités.

**Art. 10. Forme des Parts d'Intérêts - registre des Associés.**

10.1. Les Parts d'Intérêts sont et resteront sous forme nominative.

10.2. Un registre des Parts d'Intérêts sera conservé au siège de la Société. Le registre contiendra toutes les informations requises par la Loi et le registre pourra être consulté par chaque Associé qui en fait la demande.

**Art. 11. Gestion.**

11.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) (les Gérant(s), qui pourront être, ou non, Associés Commandités).

11.2. Le ou les Gérant(s) aura/auront les pleins pouvoirs pour effectuer et approuver pour le compte de la Société tous les actes et opérations conformes aux objets de la Société.

11.3. Le ou les Gérant(s) est/sont investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés.

11.4. En cas de pluralité de Gérants, les résolutions des Gérants seront valablement prises à la majorité des Gérants.

11.5. La nomination de Gérant n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée des Associés Commandités.

11.6. Les Gérants qui ne seront pas des Associés Commandités seront responsables conformément au principe général de responsabilité des gérants.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Conformément à l'article 15.1(c), le Gérant, ou en cas de pluralité les Gérants, peut/peuvent à tout moment nommer une ou plusieurs mandataire(s) ad hoc pour exécuter des missions spécifiques. Le ou les Gérant(s) détermineront les pouvoirs et la rémunération (si elle existe) pour chaque mandataire, la durée de la période de représentation et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) nommé(s) est/sont dans tous les cas révocable(s) ad nutum par une décision des Gérant(s).

12.2. La nomination du ou des mandataire(s) selon l'article 11.1 ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

**Art. 13. Réviseur d'entreprises.**

13.1. La Société peut nommer un réviseur d'entreprises et fera de même dans les cas requis par la Loi. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des Associés pour une durée qui ne peut excéder six ans, mais qui peut être renouvelée.

13.2. Le réviseur d'entreprises est révocable ad nutum par l'assemblée générale des Associés.

**Art. 14. Représentation.**

14.1. La Société sera engagée par la signature unique du Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature unique d'un Gérant ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signer pour le compte de la Société a été valablement délégué par le/les Gérants.

**Art. 15. Rémunération du ou des Associé(s) Commandité(s).**

15.1. Le ou les Associé(s) Commandité(s) pourra/ont recevoir une rémunération annuelle pour son ou ses devoirs vis-à-vis de la Société, cette rémunération sera décidée de temps à autre par l'assemblée générale des Associés.

**Art. 16. Restrictions sur les Associés Commanditaires.**

16.1. Aucun Associé Commanditaire ne sera:

(a) autorisé à prendre part, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion, le contrôle de l'entreprise ou les affaires de la Société;

(b) autorisé à s'immiscer dans la gestion ou l'exploitation de tout actif ou passif de la Société (sauf lorsque l'Associé Commanditaire agit comme mandataire d'un Gérant ou d'un Associé Commandité à condition que l'Associé Commanditaire informe à tout moment sa capacité de mandataire; ou

(c) autorisé à avoir l'autorité ou le pouvoir d'agir à titre de mandataire pour le compte de la Société ou tout autre associé, afin d'accomplir tout acte qui serait contraignant pour la Société ou tout autre associé, ou d'engager des dépenses pour le compte ou en rapport avec la Société (sauf dispositions ci-dessus).

**Art. 17. Pouvoirs et Droits de vote.**

17.1. Chaque Part d'Intérêt confère à son porteur un droit de vote aux assemblées générales des Associés.

17.2. Chaque Associé peut désigner une personne quelconque ou une entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, fax ou e-mail, de le représenter à une assemblée générale des Associés.

**Art. 18. Forme - Quorum - Majorité.**

18.1. Les Associés se réuniront aussi souvent que nécessaire sur convocation de l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, d'un des Associés Commandités, avec au moins deux jours de préavis écrit. L'assemblée générale des Associés se tiendra à l'endroit indiqué dans la convocation.

18.2. Si tous les Associés renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée peut être tenue peu importe qu'il y ait eu convocation ou pas.

18.3. Sous réserve de l'article 17.5 de ce Contrat, les résolutions des assemblées générales des Associés seront adoptées valablement à la majorité simple des Associés présents ou représentés à la réunion.

18.4. Nonobstant l'article 17.3 du présent Contrat, l'assemblée générale des Associés ne pourra délibérer valablement que si l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, chaque Associé Commandité est présent ou représenté.

18.5. Pour toute assemblée générale des Associés convoquée pour modifier une disposition et / ou entièrement refondre les présents Statuts, changer la nationalité de la Société, la transformer ou la liquider, les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'approuvées par les Associés représentant les trois quarts des Parts Intérêts en circulation et par l'Associé Commandité, ou en cas de pluralité d'Associés Commandités, chacun des Associés Commandités.

18.6. Les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé aux Associés par écrit, soit en original ou par télécopie ou e-mail. Les Associés voteront en signant la résolution circulaire.

#### **Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.**

19.1. Une assemblée générale des Associés approuvant les comptes sociaux de la Société se tiendra chaque année dans les 6 (six) mois qui suivent la fin de l'année sociale au siège social de la Société ou en tout autre lieu qui sera précisé dans la convocation à l'assemblée.

#### **Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à l'exception de la première année sociale de la Société qui commencera au jour de la constitution et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

20.2. En ce qui concerne l'année sociale, le ou les Associé(s) Commandité(s) dressera/ont un inventaire et préparera/ont les comptes annuels de la Société en accord avec la Loi.

#### **Art. 21. Répartition des bénéfices.**

21.1. L'attribution et la répartition des bénéfices seront déterminées et, le cas échéant, déclarées par l'assemblée générale des Associés, sur proposition du ou des Associé(s) Commandité(s).

21.2. Chaque Associé a le droit de participer aux bénéfices de la Société en proportion du pourcentage du montant total Parts d'Intérêts détenues par ce dernier.

#### **Art. 22. Dissolution - Liquidation.**

22.1. En cas de dissolution de la Société, pour quelque raison et à n'importe quel moment que ce soit, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur (s) nommé(s) par l'assemblée générale des Associés décidant ladite liquidation.

22.2. Cette assemblée générale des Associés déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur (s).

#### **Art. 23. Affectation du boni de liquidation.**

23.1. Après paiement de toutes les dettes et obligations de la Société ou du dépôt des fonds à cet effet, le surplus sera versé aux Associés au prorata du pourcentage du montant total du fonds social détenu par lui ou elle dans la Société, composé de la valeur nominale des Parts d'Intérêts détenues par cet Associé, plus, dans le cas d'un Associé Commanditaire, toute Prime d'Emission Commanditaire attaché aux Parts d'Intérêts du Commandité.

#### **Art. 24. Application de la loi.**

24.1. Ces Statuts sont régis par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et en particulier la Loi.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts ayant été ainsi établis,

(a) Stanley Black & Decker Partnership Japan Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare (i) qu'elle souscrit à 1 (une) part d'intérêt de la Société ayant une valeur nominale d'un Yen japonais (1 JPY), ayant un prix de souscription de 1 JPY (un Yen japonais) et (ii) au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant de 1.028.100 JPY (un million vingt-huit mille cent Yen japonais) (le Paiement en Numéraire).

Le Paiement en Numéraire sera ventilé comme suit:

- (a) un montant de 1 JPY (un Yen) sera alloué au compte de capital nominal de la Société, et
- (b) le solde sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

(b) Black & Decker Luxembourg S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare (i) qu'elle souscrit à 1.028.099 (un million vingt-huit mille quatre-vingt-dix-neuf) parts d'intérêts de la Société ayant une valeur nominale d'un Yen japonais (1 JPY) chacune, ayant un prix de souscription de 1.028.099 JPY (un million vingt-huit mille quatre-vingt-dix-neuf Yen japonais) et (ii) au moyen d'une contribution en nature, représentée par 19,8% des intérêts détenus dans Nippon Pop Rivets & Fasteners Ltd (NPR) et l'apport d'une obligation d'un montant de 6.425.074.888 JPY (six milliard quatre cent vingt-cinq million soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-huit Yen japonais) (l'Apport en Nature).

L'Apport en Nature sera ventilé comme suit:

(a) un montant de 1.028.099 JPY (un million vingt-huit mille quatre-vingt-dix-neuf Yen japonais) sera alloué au compte de capital nominal de la Société, et

(b) le solde sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur et la cessibilité de l'Apport en Nature ont été démontrés par un certificat signé par Black & Decker Luxembourg S.à r.l. et la Société.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Evaluation ses frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 8.000.-

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. l'assemblée décide de nommer en tant que gérant de la Société, Black & Decker Luxembourg S.à r.l., l'Associé Commandité, pour une durée indéterminée;

2. le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

3. de nommer Ernst&Young S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Sydrall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé pour une période se terminant le jour de l'assemblée des associés de la Société qui approuvera les comptes annuels 2014.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la partie comparante mentionnée ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60197. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé) I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007146/441.

(140007027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

#### **Martel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 32.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARTEL S.A.  
62, rue Charles Martel  
L-2134 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2014008602/13.

(140008887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Northern Trust Global Services Limited, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.936.

—  
*Extrait de la résolution de la société mère Northern Trust Global Services Limited, prise le 6 septembre 2013 ayant adopté les résolutions suivantes:*

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Jane Karpinski (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 5NT, Royaume-Uni) de son mandat d'administrateur, avec effet au 14 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Northern Trust Global Services Limited

Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014008630/15.

(140009119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Medernach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 97.466.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 31 mai 2013*

*Première résolution:*

L'Assemblée générale constate que les mandats des administrateurs, à savoir Madame Christiane WEBER, Monsieur Jean-Michel MEDERNACH et Monsieur Charles HOLLERICH, arrivent ce jour à expiration. L'Assemblée reconduit ces mandats pour une durée d'une année, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014 ayant à statuer sur les résultats l'exercice 2013.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes, Madame Annette MICHELS, arrive ce jour à expiration. L'Assemblée reconduit ce mandat pour une durée d'une année, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

*Troisième résolution:*

L'Assemblée générale constate que le mandat de l'Administrateur-délégué, Monsieur Jean-Michel MEDERNACH, arrive ce jour à expiration. L'Assemblée reconduit ce mandat pour une durée d'une année, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Folschette, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008608/23.

(140008559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Meduse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.400.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDUSE S.A.

Référence de publication: 2014008610/10.

(140009168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Lifeware Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 74.483.

—  
- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, en date du 17 février 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n °410 du 8 juin 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société LIFEWARE HOLDING S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 13 février 2013, que l'assemblée décide de:

- Renommer les administrateurs:

\* Monsieur Danieie DONINELLI, demeurant professionnellement à Via Valdini 1, CH-6830 CHIASSO;

\* Monsieur Akbar HASSANALLY, demeurant professionnellement à CDN-VANCOUVER.

- Renommer le commissaire aux comptes:

\* en tant que commissaire aux comptes, la société REVILUX S.A., avec siège social au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG.

Tous ces mandats sont renouvelés jusqu'en 2017.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014008554/21.

(140009471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Mare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 61.782.

*Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 16 janvier 2014.*

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19 - 21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg vers le 20 RUE DE LA POSTE, L-2346 LUXEMBOURG avec effet au 16 janvier 2014

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2014008596/14.

(140009631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Fidenes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.419.

L'an deux mil treize, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée générale extraordinaire (l' «Assemblée») des actionnaires de "FIDENES S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35419, constituée suite à un acte de Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg le 23 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°163 du 4 avril 1991. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire instrumentant en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1871 du 11 septembre 2010.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'Assemblée désigne en tant que scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes intérimaires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 18 décembre 2013;
2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
3. Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg à East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, MMG Tower, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, République de Panama, avec maintien de la personnalité juridique de la société, le changement

de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Panama;

4. Modification des Statuts en vue de les adapter conformément aux dispositions régissant les sociétés en accord avec les dispositions de la loi générale sur les sociétés de la République de Panama et approbation des nouveaux statuts dont copie jointe, cette annexe faisant partie intégrante de cette décision;

5. Décision de continuer simultanément l'existence de la Société sous la juridiction du territoire de la République de Panama sous la dénomination «FIDENES S.A.»;

6. Désignation de Monsieur Edgardo Eloy DIAZ, Madame Maria VALLARINO A et Monsieur Fernando A. GIL en qualité de nouveaux administrateurs; de Monsieur Edgardo Eloy DIAZ en qualité de Président, Madame Maria VALLARINO A en qualité de Secrétaire et Monsieur Fernando A. GIL en qualité de Trésorier;

7. Désignation de Aleman, Cordero, Galindo & Lee avec siège social à East 53<sup>th</sup> Street, Marbella, MMG Tower, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, République de Panama en qualité d'agent domiciliaire de la société dans la République de Panama et autorisation conférée à Aleman, Cordero, Galindo & Lee de notifier au Registre des Sociétés dans la République de Panama de ce que les «statuts de continuation» (Articles of Continuation) deviennent effectifs et d'accomplir toutes formalités liées au transfert du siège social; accord particulier donné à Messieurs Andres M. SANCHEZ et John B. FOSTER pour approuver et signer les nouveaux Statuts;

8. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente Assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le Président soumet ensuite au vote des membres de l'Assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 18 décembre 2013.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg au East 53<sup>rd</sup> Street, MMG Tower, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre des Sociétés de Panama.

La Société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les Statuts en vue de les adopter conformément aux dispositions régissant les sociétés en accord avec les dispositions de la loi générale sur les sociétés de la République de Panama et d'approuver les nouveaux Statuts dont copie restera annexée aux présentes après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentaire et les membres du bureau, cette annexe faisant partie intégrante de cette décision.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de continuer simultanément l'existence de la Société sous la juridiction du territoire de la République de Panama sous la dénomination «FIDENES S.A.».

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée désigne Monsieur Edgardo Eloy DIAZ, Madame Maria VALLARINO A et Monsieur Fernando A. GIL en qualité de nouveaux administrateurs; Monsieur Edgardo Eloy DIAZ en qualité de Président, Madame Maria VALLARINO A en qualité de Secrétaire et Monsieur Fernando A. GIL en qualité de Trésorier.

*Septième résolution*

L'Assemblée désigne «Aleman, Cordero, Galindo & Lee» avec siège social à East 53<sup>th</sup> Street, Marbella, MMG Tower, 6<sup>th</sup> Floor, Panama, République de Panama en qualité d'agent domiciliataire de la Société dans la République de Panama et autorise Aleman, «Cordero, Galindo & Lee» de procéder à toute notification au Registre des Sociétés dans la République de Panama aux fins de rendre les «statuts de continuation» (Articles of Continuation) effectifs et d'accomplir toutes formalités liées au transfert du siège social; accord particulier est donné à Messieurs Andres M. SANCHEZ et John B. FOSTER pour approuver et signer les nouveaux statuts.

*Condition suspensive*

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la société par les autorités Panaméennes compétentes. Tous pouvoirs sont conférés à «Aleman, Cordero, Galindo & Lee», prénommée, pour confirmer la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.15 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille sept cent dix-huit euros (1.718,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

**Suit la traduction en anglais du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen, the eightieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held

the Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited liability company "FIDENES S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, incorporated by a deed of Me Marc ELTER, notary residing in Luxembourg, on November 23<sup>rd</sup> 1990 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 163 of April 4<sup>th</sup> 1991. The articles of association were amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on June 30<sup>th</sup> 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1871 of September 11<sup>th</sup> 2010.

The Meeting was declared open at 02:00 p.m. by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, which also appoints as secretary.

The Meeting appoints as scrutineer Ms Estelle MATERA, private employee, residing professionally at 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

1) The agenda of the Meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1. Approval of the of interim accounts for the period from July 1 to December 18, 2013;
2. Resignation of the directors and of the auditor and discharge granted for their mandates as of the date of radiation of the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register;
3. Transfer of the statutory and administrative registered office of the Company from Luxembourg to East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, MMG Tower, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, Republic of Panama with maintenance of the legal personality of the Company, the change of nationality and the transfer of the registered office not leading to the dissolution nor the creation of a new company, all of this being subject to a suspension clause of registering the Company in Panama;
4. Change of the articles of association so that the Company's articles of association comply with the regulations governing stock corporations pursuant to the provisions of the General Corporation Law of the Republic of Panama and approval of the new articles of association a copy of which is attached, this exhibit constituting part of this resolution;
5. Decision to simultaneously continue the existence of the Company under the jurisdiction of the territory of the Republic of Panama under the name «FIDENES S.A.»;
6. Appointment of Mr Edgardo Eloy DIAZ, Mrs Maria VALLARINO A and Mr Fernando A. GIL as new directors; of Mr Edgardo Eloy DIAZ as President, Mrs Maria VALLARINO A as Secretary and Mr Fernando A. GIL as Treasurer;



7. Appointment of Aleman, Cordero, Galindo & Lee domiciled at East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama as registered agent of the Company in the Republic of Panama and authorisation granted to Aleman, Cordero, Galindo & Lee to give notice to the Registrar of Companies in the Republic of Panama that the Articles of Continuation should become effective and perform all formalities in respect of this registered office transfer, special power granted to Mr Andres M. SANCHEZ and Mr John B. FOSTER to approve and sign the new Articles;

8. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the Chairman.

The Chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

*First resolution*

The Meeting decided to approve the interim accounts for the period from July 1 to December 18, 2013.

*Second resolution*

The Meeting decided to accept the resignation of the directors and of the auditor and to grant them full discharge for their mandates as of the date of radiation of the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register.

*Third resolution*

The Meeting decided to transfer the statutory and the administrative registered office of the Company from 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg to East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, MMG Tower, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, Republic of Panama, with maintenance of the legal personality of the company, the change of nationality and the transfer of the registered office not leading to the dissolution nor the creation of a new Company, all of this being subject to a suspension clause of registering the Company in Panama.

The Company shall not keep any branch nor any other legal entity in Luxembourg.

*Fourth resolution*

The Meeting decided to change the articles of association so that the Company's articles of association comply with the regulations governing stock corporations pursuant to the provisions of the General Corporation Law of the Republic of Panama and to approve the new articles of association, a copy of which will remain attached to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the undersigned notary and the members of the bureau.

*Fifth resolution*

The Meeting decided to simultaneously continue the existence of the company under the jurisdiction of the territory of the Republic of Panama under the name «FIDENES S.A.».

*Sixth resolution*

The Meeting decided to appoint as new directors Mr Edgardo Eloy DIAZ, Mrs Maria VALLARINO A and Mr Fernando A. GIL; as President Mr Edgardo Eloy DIAZ; as Secretary, Mrs Maria VALLARINO A and as Treasurer and Mr Fernando A. GIL.

*Seventh resolution*

The Meeting appoints Aleman, Cordero, Galindo & Lee domiciled at East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, MMG Tower, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, Republic of Panama as registered agent of the Company in the Republic of Panama and to grant authorisation to Aleman, Cordero, Galindo & Lee to give notice to the Registrar of Companies in the Republic of Panama that the Articles of Continuation should become effective and perform all formalities in respect of this registered office transfer. Special power is granted to Mr Andres M. SANCHEZ and Mr John B. FOSTER to approve and sign the new Articles.

*Suspension clause*

The above resolutions are made under the suspensive condition of the registration of the company by the Panamanian authorities. All powers are granted to "Aleman, Cordero, Galindo & Lee", prenamed, to confirm the fulfillment of the suspensive conditions.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at

*Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at one thousand seven hundred eighteen euro (EUR 1,718.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: V.PIERRU, E.MATERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19/12/2013. Relation: LAC/2013/58560. Reçu 12.-€ (douze Euros).

*Le Receveur* (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003605/202.

(140002924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

---

**Minnehaha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 182.805.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert d'actions que la Société a acquis des éléments d'actifs (993 actions de Kinship AG, une société constituée et gouvernée par le droit suisse, ayant son siège social à Hergiswil, et enregistrée sous le numéro CH-150.3.004.267-6) appartenant à son fondateur au jour de sa constitution. Cette acquisition par la Société a fait l'objet d'une vérification par ERNST & YOUNG, société anonyme ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771 en tant que réviseur d'entreprises agréé en conformité avec l'article 26-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915.

La conclusion du rapport d'ERNST & YOUNG, société anonyme est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the quasi-contribution does not correspond at least to the total consideration to be paid amounting to CHF 148,370,088."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014008614/23.

(140008977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Montage-Bau-Bertram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.743.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008620/10.

(140009739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Neumann GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9025 Ettelbruck, 26, rue de la Colline.  
R.C.S. Luxembourg B 110.312.

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en remplacement de la 1<sup>ère</sup> version du 02.01.2014 et portant le numéro de dépôt initial au RCS: L140000350.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 16 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014008638/11.

(140009615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Novalak's Targets Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 160.981.

*Rectificatif du dépôt du numéro L13029305 déposé le 23/12/2013*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008631/10.

(140009573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**NBD S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 32, rue Berg.  
R.C.S. Luxembourg B 156.200.

*Extrait de la résolution de l'associé unique du 29 novembre 2013.*

*Résolution*

L'associé unique décide de nommer à la fonction de Gérant Technique, Monsieur Robert BRICE, né le 24 février 1959 à Saint-Mard, demeurant à F-54590 Hussigny-Godbrange, 3, Rue de Lorraine.

Le gérant aura le pouvoir d'engager seul la société par sa signature dans les actes de gestion commerciale et opérationnelle de la société.

La nomination prend effet au 2 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008635/16.

(140009628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Nagatino Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 138.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008633/10.

(140009008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Nereo GreenCapital Lux Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 159.322.

L'adresse professionnelle des Gérants de classe A de la Société, M. Thomas Dewé et M. Dominique Audia, a changé à la date du 30 décembre 2013, et se situe désormais au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEREO GREENCAPITAL LUX PARTNERS S.A R.L.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2014008629/14.

(140009391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Pimiento Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 84.783.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2013.*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Maître Alexandre DAVIDOFF, demeurant 8, Chemin de Surville, CH-1213 PETIT-LANCY, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014008717/14.

(140009536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Patrimax Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 25, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 144.527.

—  
Il résulte d'une cession de parts du 10 novembre 2013 que Monsieur Nunes Bastos Luis Renato a transféré

5 parts sociales

à Madame Batalau Ferreira Maria Fernanda.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Patrimax s.à r.l.*

Maria Lieta SILVA AZEVEDO / Maria Fernanda BATALAU FERREIRA

*Gérante technique / Gérante administrative*

Référence de publication: 2014008708/15.

(140009224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Parinco, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 16.295.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 janvier 2014*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman administrateur de la société effet au 23 avril 2013.

Extrait sincère et conforme

PARINCO

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014008703/13.

(140008622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Perola Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.818.

—  
Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008711/11.

(140009371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Pramerica Property Partners Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 142.501.

---

Il résulte d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société datée du 27 Août 2013 que l'adresse professionnelle de gérant a été changée de la manière suivante:

- Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., demeurant professionnellement au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014008692/15.

(140009074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Pantheom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.849.

---

RECTIFICATIF

Version corrigée de la publication enregistrée et déposée le 21 mars 2013 sous la référence L130046736

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANTHEOM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014008701/13.

(140008835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Pantheom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.849.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANTHEOM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014008702/11.

(140008842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Pantheom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.849.

---

RECTIFICATIF

Version corrigée de la publication enregistrée et déposée le 20 mars 2013 sous la référence L130046377

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANTHEOM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014008700/13.

(140008824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Pradera Central Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 118.100,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.721.

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de La Société, prises par voie de résolution circulaires en date du 8 janvier 2014:

1. Acceptation de la démission de Colin Campbell en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

2. Nomination de James Bury, né le 23 octobre 1966 à Oxford, de nationalité anglaise, résident professionnellement au 2-3 Eldon Street, London, EC2M 7LS, Royaume-Uni, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pradera Central Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2014008690/17.

(140009381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Project Del Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 145.990.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 8 Novembre 2013*

En date du 8 Novembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- nommer Monsieur Philippe van den Avenne né 29 Avril 1972 Beloeil, Belgique, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070, Bertrange Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet à 8 Novembre 2013;

- Depuis cette date, le conseil de gestion de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Philippe van den Avenne, Gérant A

Mr. Juha Tornainen Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Novembre 2013.

Project Del Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2014008694/19.

(140009043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Pharma Goedert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 13.658.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2014008715/10.

(140009112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Rémy Cointreau Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.  
R.C.S. Luxembourg B 7.910.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 décembre 2013 que:

- Le mandat d'administrateur de Messieurs Ronald SCHOLLAART et Bruno LANDRIEU ainsi que de Madame Kieu-Hanh GUZELIAN est reconduit pour une nouvelle période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- le mandat du Réviseur d'Entreprises, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à 89A, Pafebruch, L - 8308 Capellen, R.C.S. Luxembourg B 43 298, est reconduit pour une nouvelle période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2013 que:

- Monsieur Bruno LANDRIEU est reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Monsieur Bruno LANDRIEU a tous pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014008756/25.

(140009321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Quintessante S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 171.333.

Les comptes annuels pour la période du 31 août 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008732/11.

(140009232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Q.P.C.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 114.334.

Le siège social de la société a été transféré au L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014008730/11.

(140009703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Provac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.  
R.C.S. Luxembourg B 103.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008726/10.

(140008682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Progitec Asia Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 132.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008724/10.

(140009580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Par la présente, je vous informe de la démission de Petercam (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateur de Petercam L Fund, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le 10 décembre 2013.

Petercam (Luxembourg) S.A.

Représentée par M. Christian Bernard

Référence de publication: 2014008712/12.

(140008663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Pure Capital Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 166.906.

Le Conseil d'Administration de la SICAV de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

*Pour PURE CAPITAL FUND SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014008729/13.

(140009700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**PMTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 155.776.

Les comptes annuels au 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008720/11.

(140009400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Proform S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 62.425.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2014008693/10.

(140009111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.